

# Règlement de la course « LA GLYSEENNE »

**Article 1 :** La course pédestre « La Glyséenne » est organisée par l'Association Culture et Loisirs (ACL) et le Comité des Fêtes de Glisy.

**Article 2 :** Le parcours dont le mesurage a été fait par un Officiel est de 2000 m (2 tours de 1000m) sur route et piste cyclable.

**Article 3 :** Le site de la course se situe allée du Petit Prince en sortie de Glisy sur la route menant à Longueau. Tous les détails de la manifestation (parcours – stationnement – accès - récompenses et prix) sont consultables sur le site <https://www.ville-glisy.fr>

**Article 4 :** Les participants doivent s'acquitter d'un droit d'inscription fixé par les organisateurs à 8 euros (+ frais Kligeo) et cette inscription doit se faire obligatoirement via Courses 80.

En cas de forfait, le montant de l'inscription reste acquis à l'organisateur. En cas d'annulation du fait des organisateurs, ce montant sera remboursé intégralement.

**Article 5 :** La course pédestre « La Glyséenne » se dispute selon une formule par éliminations successives sur la même boucle de 2.000 m et de la façon suivante :

- 15h00 : Départ de la boucle 1 à courir dans le temps maxi de 12'
- 15h15 : Départ des seuls coureurs ayant fini la boucle 1 en moins de 12' et dans le temps maxi de 11' pour la boucle 2
- 15h30 : Départ des seuls coureurs ayant fini la boucle 2 en moins de 11' et dans le temps maxi de 10'30 pour la boucle 3
- 15h45 : Départ pour les coureurs ayant fini la boucle 3 en moins de 10'30 et dans le temps maxi de 10'00 pour la boucle 4
- 16h00 : Départ pour les coureurs ayant fini la boucle 4 en moins de 10'00 et dans le temps maxi de 9'30 pour la boucle 5
- 16h15 : Départ pour les coureurs ayant fini la 5° boucle en moins de 9'30 et dans le temp maxi de 9' pour la boucle 6

- 16h30 : Départ pour les coureurs ayant fini la boucle 6 en moins de 9' et dans le temps maxi de 8'30 pour la boucle 7
- 16h45 : Départ pour les coureurs ayant fini la boucle 7 en moins de 8'30 et dans le temps maxi de 8' pour la boucle 8
- 17h00 : Départ pour les coureurs ayant fini la boucle 8 en moins de 8' et dans le temps maxi de 7' 30 pour la boucle 9
- 17h10 : Départ pour les coureurs ayant fini la boucle 9 en moins de 7' 30 et dans le temps maxi de 7' pour la boucle 10
- 17h20 : Départ pour les coureurs ayant fini la boucle 10 en moins de 7' et dans le temps maxi de 6'30 pour la boucle 11
- 17h30 : Départ de la dernière boucle

Une horloge électronique située à hauteur de la ligne d'arrivée indique le temps écoulé.

Seuls les temps de la dernière boucle seront pris et le classement sera établi selon l'ordre d'arrivée de cette boucle finale pour tous les finishers.

Les départ et arrivée s'effectuent sous contrôle du Directeur de courses.

Les résultats seront publiés sur Courses 80.

**Article 6 :** L'organisation s'engage à respecter le règlement des courses running édité par la FFA, en particulier quant aux contrôles des justificatifs et la prise d'une assurance RC.

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile souscrite auprès de la Macif.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, il importe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'ensemble de la manifestation fait l'objet d'un arrêté municipal d'autorisation.

Les coureurs licenciés FFA doivent être à jour de leur licence pour la saison en cours et la présenter à la table des dossards.

Pour les coureurs non licenciés FFA, une attestation PPS valide doit être fournie. Cette attestation, délivrée par la FFA, peut être obtenue (5 euros) sur la plateforme web <https://pps.athle.fr> sous forme PDF et ne demande que quelques minutes.

Cette attestation de PPS ne concerne que les concurrents majeurs.

Les inscriptions sont limitées au nombre de 200 et la participation n'est acceptée qu'à partir de la catégorie Junior (e). Les inscriptions de mineurs non licenciés sont soumises obligatoirement à la présentation d'une autorisation parentale. Les inscriptions incomplètes et/ou non validées ne sont pas remboursées.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les coureurs renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs et s'engagent à n'exercer aucune poursuite à leur égard pour tout incident pouvant résulter de la participation à cette épreuve.

**Article 7 :** Les participants autorisent expressément le Comité d'Organisation, les partenaires et médias à utiliser les images ou supports audio sur lesquels ils apparaîtraient. Les épreuves sont exclusivement ouvertes aux athlètes pratiquant la course à pied, le parcours n'étant pas adapté aux personnes utilisant des accessoires d'aide à la mobilité. Les accompagnateurs ne sont pas autorisés, pas plus que les engins quelconques ou les chiens. La sécurité est assurée par des signaleurs et l'accompagnement (vélo-moto-auto ou autres) est interdit.

**Article 8 :** Le dossard n'est pas cessible et devra figurer devant le maillot.

**Article 9 :** Un poste de ravitaillement sera installé à proximité du point. Départ/Arrivée. Tous les participants s'engagent à avoir un comportement éco-responsable (Parce que nous aimons la nature, respectons là, des sacs à déchets sont à votre disposition et quelques grammes ne vous retarderont pas).

**Article 10 :** Chaque participant recevra lors de la remise du dossard, un maillot souvenir. Les finishers recevront à l'issue de la finale les récompenses suivantes :

Vainqueur H et F : Prime 100 euros et Coupe

Deuxième H et F : Prime 80 euros et Coupe

Troisième H et F : Prime 60 euros et Coupe

Quatrième H et F : Prime 40 euros

Cinquième H et F : Prime 20 euros

Tout litige pouvant survenir pendant ou après le déroulement de l'épreuve sera réglé par les organisateurs qui ont seuls pouvoir de décision.

Tous les inscrits reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en accepter les clauses.